

Ces métrages sont distribués par les débits de la Cinémathèque touristique du gouvernement canadien exploités aux États-Unis et dans d'autres pays par l'Office de tourisme du gouvernement canadien. c) par la circulation aux États-Unis d'une «télévisite» en couleurs (film de 24 minutes pour la télévision) réalisée par l'Office de tourisme du gouvernement canadien sur le parc national d'Elk Island. d) par l'inclusion d'une tournée des parcs nationaux à son programme «Visitez le Canada», en vertu duquel l'Office patronne des groupes de chroniqueurs touristiques, de journalistes, de rédacteurs, d'organisateur de tournées et de conseillers touristiques de l'AAA qui parcourent le Canada au titre des campagnes publicitaires.

4. Le parc national d'Elk Island a fait l'objet d'une étude et l'on est sur le point de terminer un plan du parc. a) aucune recommandation n'a été faite en vue d'augmenter la grandeur du terrain de golf; b) des études ont prouvé que la plage peut répondre aux besoins des cinq ou dix prochaines années. On a mené une enquête en 1966 et en 1967 afin de trouver une solution acceptable au problème des algues. Au cours de l'été de 1968, l'eau offrait les meilleures conditions connues depuis plusieurs années. c) dans le parc, une maison de colon ukrainien, qui est une réplique exacte d'une chaumière ukrainienne, a été construite en 1951 en hommage aux colons de la région. La chaumière est meublée dans le style propre aux premiers foyers ukrainiens des Prairies et comprend des spécimens de vêtements et d'ustensiles fabriqués par les premiers colons ou apportés par eux d'Ukraine. Un monument en pierre, érigé tout près en 1963, rappelle le 70^e anniversaire de l'arrivée des premiers colons ukrainiens dans la région. d) Le lac Astotin contient de l'eau stagnante, sans arrivée ni débouché d'eau. On étudie la possibilité de l'alimenter en eau courante. Les frais requis pour amener de l'eau douce de la rivière Saskatchewan, distante de 20 milles, seraient très élevés. Le forage de puits profonds serait également très dispendieux. Il est peu probable que l'eau ainsi amenée suffise à créer une véritable alimentation en eau douce.

LE BUREAU DE POSTE DE LAMONT (ALB.)

Question n° 279—M. Mazankowski:

A-t-on envisagé de reclasser le bureau de poste de la ville de Lamont (Alb.) et, dans le cas de l'affirmative, peut-on indiquer la date à laquelle des dispositions seront prises à cet égard?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):
Le ministère des Travaux publics a été prié

d'ériger un nouveau bureau de poste à Lamont (Alberta) au cours de l'année financière 1969-1970.

L'ENSEMENCEMENT DES NUAGES PAR LA CIE ROYAL AIR

Question n° 287—M. Laprise:

En vertu de la décision de la Commission des transports aériens portant le numéro de série 2463, la Cie Royal Air Ltée a-t-elle ensemencé des nuages en vue de provoquer des chutes de pluie au cours de l'été 1968? Dans l'affirmative, a) à la demande de quelle entreprise la Royal Air Ltée a-t-elle loué ses services, b) dans quelle région?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports me communique les renseignements suivants: Par la décision n° 2463 de la Commission des transports aériens (maintenant la Commission canadienne des transports), Royal-air a été autorisée à exploiter un service de contrôle aérien (ensemencement des nuages) au Canada en se servant d'un aéronef Lockheed Lodestar.

Les rapports présentés par Royal Air au Comité des transports aériens indiquent qu'aucun ensemencement des nuages n'a été effectué au cours des sept premiers mois de 1968.

LA RÉGIE DES PRIX DES MACHINES AGRICOLES

Question n° 299—M. Beaudoin:

Le gouvernement se propose-t-il d'instituer une commission de régie des prix des machineries agricoles afin d'abaisser les prix aux cultivateurs?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Agriculture m'informe comme suit: Le gouvernement étudiera les mesures à prendre à l'égard des machines agricoles après avoir examiné le rapport de la Commission d'enquête sur les machines agricoles, qui devrait lui être soumis d'ici quelques mois.

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PÊCHEURS EN CAS DE MAUVAISES PÊCHES

Question n° 322—M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):

1. Le ministère des Pêcheries étudie-t-il la question d'adopter une loi apportant une aide financière, au niveau national, aux pêcheurs en cas de mauvaises pêches?

2. A-t-on fait des progrès dans l'établissement d'une telle loi?

3. Quand l'étude de l'opportunité d'une telle loi a-t-elle été commencée?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): 1. Cette question complexe a fait l'objet d'études depuis 1966, mais on n'envisage pas l'adoption d'une loi à cet égard.

2 et 3. Voir réponse au n° 1.